**Appel à contribution - Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme - Questionnaire concernant le rapport thématique « Eradiquer la pauvreté dans un contexte de post-croissance : préparer les prochains objectifs de développement »**

**Contribution de la Suisse**

**Question 1**

*Votre gouvernement a-t-il conçu des mesures du progrès social qui complètent le PIB, conformément à la cible 17.18 des ODD ? Dans l'affirmative, quels indicateurs alternatifs ont été conçus et comment ? Ces mesures ont-elles pris en compte les soins non rémunérés, le travail reproductif et ménager et, dans l'affirmative, comment ? Quels mécanismes, le cas échéant, ont été mis en place pour renforcer la responsabilité en vue d'améliorer les performances de l'État en fonction de ces indicateurs ? Veuillez faire part des enseignements tirés de l'utilisation de ces mesures alternatives de progrès et des mécanismes de suivi associés.*

Monitoring du développement durable et des objectifs de l’Agenda 2030 / système des indicateurs MONET 2030

Il nous semble que la question se rapporte à la cible 17.19 de l’Agenda 2030, et non à la cible 17.18. La cible 17.19 précise : « *D’ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient* ***compléter le produit intérieur brut****, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement* ». Dans le cadre de l’état des lieux réalisé à la fin de la dernière décennie, la Suisse a traduit dans le contexte suisse les cibles de l’Agenda 2030. La cible 17.19 est libellée ainsi pour la Suisse *: « La Confédération exploite et développe le monitoring du développement durable aux niveaux national et subnational et partage ses connaissances en la matière avec d’autres acteurs en Suisse ainsi qu’avec les autres pays dont notamment ceux en développement (objectif de politique intérieure)*. »

Le monitoring du développement durable et des objectifs de l’Agenda 2030 est assuré par le système d’indicateurs [MONET 2030](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030.html). Existant depuis 2003, le système a été construit de manière participative et adapté afin d’assurer le monitoring de l’Agenda 2030. Les cibles de l’Agenda 2030 ont été traduites dans le contexte suisse. Ce sont ces dernières qui font l’objet du monitoring. Il n’y a pas d’indicateur directement dédié au monitoring de la cible 17.19.

En revanche, le système MONET contient plusieurs indicateurs permettant de suivre l’évolution du progrès social. Par exemple, l’indicateur « PIB par habitant » est certes utilisé dans [l’ODD 8](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/8-travail.html), mais on y trouve aussi un indicateur sur la « Pauvreté des actifs occupés ». Le « Taux de pauvreté » est utilisé pour [l’ODD 1](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/1-pauvrete/taux-pauvrete.html). La charge totale de l’activité professionnelle et du travail domestique est présenté à [l’ODD 5](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/5-egalite-sexes/temps-consacre-activite-professionnelle-travail-dom-fam.html). [L’ODD 10](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/10-inegalite.html) contient les indicateurs « Distribution du revenu disponible (S80/S20) », « Distribution du revenu primaire équivalent (S80/S20) » ou encore « Taux de pauvreté selon le statut migratoire ». Le « Travail bénévole » est utilisé pour [l’ODD 16](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/16-paix-justice-institutions.html). Le système MONET apporte également un éclairage sur les [impacts à l'étranger et responsabilités de la Suisse](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/impacts-globaux-responsabilites.html) à l’aide de 14 indicateurs actuellement.

D’autre part, l’Office fédéral de la statistique (OFS) dispose depuis 2014 d’un système d’indicateurs pour la [mesure du bien-être](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre.html). Ce système a été développé suite aux initiatives internationales[[1]](#footnote-1) et à une décision du Conseil Fédéral de 2010 à ce sujet.

Le système d'indicateurs vise à compléter l'optique traditionnelle purement économique de la mesure du bien-être, axée sur l'évolution du PIB, par 45 indicateurs couvrant des aspects sociaux, économiques et écologiques. Les indicateurs concernant les aspects sociaux et la situation matérielle de la population sont les suivants : Travail bénévole, Travail domestique et familial, Revenu disponible équivalent, Répartition des revenus, Fortune des ménages, Endettement des ménages privés, Taux de pauvreté et les dépenses de protection sociale. Le travail non rémunéré est pris en compte dans le cadre des indicateurs sur le travail bénévole et le travail domestique et familial, tous les deux issus de résultats d’enquêtes.

De plus, et d’un point de vue plus spécifique, l’OFS dispose de données sur la situation sociale, le bien-être et la pauvreté de la population, basés sur diverses enquêtes. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet [ici](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population.html).

Monitoring national de la pauvreté

Le Parlement a chargé le Conseil fédéral de mettre sur pied un monitoring national de la pauvreté et de lui présenter tous les cinq ans un rapport sur le sujet. Ce monitoring doit fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des connaissances utiles pour prévenir et combattre efficacement la pauvreté en Suisse. Il analyse d’une part la situation de la population dans différents domaines de la vie, identifie des groupes à risque et montre comment la pauvreté évolue au fil du temps. D’autre part, il décrit les stratégies employées pour lutter contre la pauvreté et ce que l’on peut constater de leur efficacité. Pour ce faire, le monitoring s’appuie sur des indicateurs statistiques et sur l’état actuel de la recherche concernant la pauvreté en Suisse.

Le monitoring national de la pauvreté se trouve actuellement dans une phase de mise en place. La publication du premier rapport est prévue pour fin 2025 ; celui-ci sera consacré aux thèmes « Situation financière », « Insertion professionnelle » et « Formation ».

Voir [Monitoring national de la pauvreté (admin.ch)](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/soziale-absicherung/armutsmonitoring.html)

**Question 2**

*Quelles mesures ont été adoptées, le cas échéant, pour garantir que la croissance profite principalement aux 40 % les plus pauvres de la population, conformément à la cible 10.1 de l'ODD ? D'autres outils permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités ont-ils été conçus et mis en oeuvre ?*

Par exemple, les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (Ptra), en vigueur depuis juillet 2021, permettent d’assurer la subsistance des personnes qui ont perdu leur emploi peu avant d’atteindre l’âge de la retraite. Ces personnes se retrouvent en effet souvent dans une situation compliquée. Leurs chances de se réinsérer sur le marché du travail sont faibles. Si elles ne parviennent pas à retrouver un emploi et qu’elles arrivent en fin de droit dans l’assurance-chômage, elles doivent puiser dans leur fortune, anticiper le versement de leur rente AVS, et même souvent entamer leur avoir de vieillesse du 2e et du 3e pilier avant de finalement bénéficier de l’aide sociale. Les prestations transitoires leur évitent ce parcours en soutenant leur revenu. Ce sont des prestations sous condition de ressources financées par les ressources générales de la Confédération (donc une forme de redistribution de la croissance). Leur exécution et leur versement relèvent de la compétence des cantons.

Voir [Prestations transitoires pour chômeurs âgés (admin.ch)](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/uela.html)

**Questions 3 et 4**

*Quels obstacles l'État a-t-il rencontrés dans sa recherche de voies de développement ne dépendant pas de la croissance économique, compatibles avec sa souveraineté économique et la priorité accordée au bien-être de la population ? Quel environnement international favorable devrait être mis en place afin d'encourager la recherche de telles trajectoires de développement alternatives ?*

*La façon dont les sociétés conçoivent le travail, veillent au respect de l’environnement, ou financent leurs économies et leurs systèmes de protection sociale, les enferme dans des modèles économiques axés sur la croissance. Quelles mesures devraient être prises pour surmonter ces dépendances à la croissance dans chacun de ces domaines ? Et comment les droits humains peuvent-ils guider les efforts visant à sortir de cette dépendance ?*

La Suisse ne mène pas une politique visant à surmonter la croissance économique. En accord avec l'ODD 8, elle poursuit l'objectif d'une croissance économique qualitative, pour l'augmentation de la productivité et la création d'emplois décents. La Suisse vise une croissance basée sur une utilisation plus efficace des ressources limitées et sur l'innovation. Pour cela, il faut des marchés du travail flexibles, de bonnes conditions-cadres économiques et une internalisation des effets externes par des réglementations ou des solutions privées. Du point de vue de la Suisse, une telle croissance est une condition préalable à une nouvelle réduction de la pauvreté grâce à des salaires et des conditions de travail plus élevés et à un système de sécurité sociale développé de manière adéquate.

En politique sociale, il peut toutefois y avoir des expériences locales fondées sur l’échange non monétaire de services. Un exemple pourrait être trouvé dans les systèmes de prévoyance-temps, selon lesquels des personnes bénévoles fournissent des prestations d’aide et d’accompagnement à des personnes âgées ou ayant besoin de soutien en échange de crédits leur garantissant le même temps d’aide bénévole lorsqu’elles en auront-elles-mêmes besoin. Ces systèmes, qui visent entre autres à faciliter le maintien à domicile et l’intégration sociale, ont été développés ponctuellement au niveau local ou régional (plus particulièrement par la ville de Saint-Gall), par des associations ou à la suite d’un processus politique.

1. Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 (Stiglitz, Sen et Fitoussi 2009), le projet GDP and Beyond de l'UE et l'initiative Better Life Initiative de l'OCDE (Durand 2016). [↑](#footnote-ref-1)